

**Proposition de stage au Service Général et
Affaires Juridiques / Pôle Ressources Humaines
(SGAJ/PRH), service de la Direction
Départementale des Territoires et de la Mer des
Alpes-Maritimes (DDTM 06)**

Contexte

La DDTM, service déconcentré de l'Etat sur le territoire, est née, en janvier 2010, de la fusion entre la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) et de la Direction Départementale des Affaires Maritimes (DDAM). Elle est une des trois Directions Départementales Interministérielles des Alpes-Maritimes.

Les métiers nécessaires à l'activité de la structure sont très variés. Certains agents ont des missions de contrôle sur le terrain, d'autres sont complètement sédentaires et doivent rédiger des comptes-rendus de réunions dans lesquelles ils représentent l'administration. Certaines missions consistent en l'instruction de dossiers pour avis des services de l'Etat placés sous l'autorité du préfet.

Les spécificités du département des Alpes-Maritimes concernant le foncier et les transports ainsi que les nouveaux enjeux fixés par la promulgation des lois portant engagement national pour l'environnement (Grenelle I et II), amènent la DDTM 06 à réfléchir sur la pertinence de proposer le télétravail à ses agents.

La Direction Départementale de la Protection des Populations des Alpes-Maritimes (DDPP 06) est en train de mettre en place cette modalité. Elle a en projet de l'expérimenter auprès de ses agents au cours de l'année 2011, tout comme le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Au travers de ce stage, il s'agira de définir les gains possibles et les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de la DDTM 06. L'objectif de ce stage est de produire un document sur l'opportunité de décliner cette organisation du travail rendue possible grâce au développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Enjeux pour la DDTM 06

- Le coût important des loyers dans le département des Alpes-Maritimes,
- l'amélioration du bilan carbone au titre du Plan Administration Exemple,
- l'amélioration des conditions de travail des agents donc de leur satisfaction professionnelle,
- l'élévation, rendue possible avec ce système, du niveau d'exigence de la structure sur la qualité du travail des agents.

Objectifs du stage

- Analyser les textes réglementaires et/ou instructions sur le télétravail dans la fonction publique,
- tenir compte dans l'analyse de deux options possibles (mesure imposée par l'administration en cas de situation d'urgence ou choisie par l'agent),
- étudier la faisabilité matérielle (serveurs et outils informatiques) de la mise en place du télétravail à la DDTM,
- cibler les types de métiers potentiellement concernés par cette modalité de travail,
- analyser les problèmes de sécurité informatique pour la DDTM liés à cette modalité de travail,
- évaluer les gains attendus pour les agents et la structure,
- faire des propositions de faisabilité (moyens et organisations nécessaires) pour une mise en œuvre.

Modalités pratiques

Lieu :
Centre Administratif, Nice

Durée :
3 mois

Période :
à déterminer en fonction du calendrier universitaire

Rémunération :
Sur la base réglementaire fixé par la note du MEEDDM en date du 02 octobre 2009 qui fait référence au décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009.

Contact DDTM :
Chantal REYNAUD, Secrétaire Générale et des Affaires juridiques,
chantal.reynaud@alpes-maritimes.gouv.fr
Tel : 04 93 72 72 06.